

# Commune d'EYRANS

## Compte-Rendu du Conseil Municipal du 20 janvier 2016

L'an deux mille seize, le vingt janvier, à dix-neuf heures, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard BAILAN, Maire.

La convocation a été adressée le 14 janvier deux mille seize.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bernard BAILAN, Maire,  
M. Pierre MAURIN, M. Gérard LEFAURE, M. Dominique BLANCHET, M. Jérôme BENOIT,  
M. Didier CHARREYRE, Mme Sandrine DUPERRIN, M. Jean-Jacques FRIOUX,  
Mme Dominique HOURDEBAIGT, M. Christophe LORTEAU, Mme Michelle LORTEAU,  
Mme Danielle PETIT, M. Daniel TORRES.

### ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. Philippe ROUSSET.

### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Dominique BLANCHET.

### **1 - Approbation du compte rendu de la séance du 16 décembre 2015**

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la précédente séance.

### **2 – DETR 2016 (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) Aménagement Stationnement et cheminement PMR à la Mairie**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement de stationnement et cheminement PMR à la Mairie.

Il précise que seuls les travaux d'aménagement de stationnement et cheminement PMR à la Mairie peuvent être pris en compte dans les demandes de DETR à l'exclusion de la maîtrise d'œuvre.

Le plan de financement suivant est proposé :

	<b>H.T.</b>	<b>T.T.C.</b>
Devis estimatifs réalisé par..... Le Cabinet ECTAUR	32 870,00 €	39 444,00 €
Montant DETR 35 % .....		11 504,50 €
La part restante au titre de l'aménagement Du stationnement et cheminement PMR A la Mairie soit..... sera autofinancée par la Commune : BP 2016		27 939,50 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide:

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet,

**De Solliciter** l'attribution d'une subvention au titre de la DETR pour l'exercice 2016 pour les travaux d'aménagement de stationnement et cheminement PMR à la Mairie.

### 3 – DETR 2016 (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX)

#### Equipement Numérique : acquisition de tablettes pour l'école primaire Jean Toulza

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'équipement numérique pour l'école primaire Jean Toulza. L'acquisition de quinze tablettes permettrait soit un travail en classe entière, soit la répartition de cinq tablettes par classe pour un fonctionnement en atelier.

Ce dispositif présente divers avantages : accès à une multitude d'applications et de contenus de qualité afin d'enrichir les enseignements dispensés, motivation accrue des élèves, faible encombrement et facilité de prise en main.

Le plan de financement suivant est proposé :

	H.T.	T.T.C.
Devis estimatif réalisé par MISCO	2 503,05 € .....	3 003,66 €
Montant DETR 35 % .....		876,07 €
La part restante au titre de l'équipement Numérique : acquisition de tablettes pour l'école primaire Jean Toulza soit .....		2 127,59 €
sera autofinancée par la Commune : BP 2016		

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide:

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet,

**De Solliciter** l'attribution d'une subvention au titre de la DETR pour l'exercice 2016 pour l'équipement numérique (acquisition de tablettes) à l'école primaire Jean Toulza.

#### 4 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR PROJET PÉDAGOGIQUE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du Collège Jean Monnet de SAINT CIERS SUR GIRONDE qui sollicite la Commune pour un voyage scolaire en Auvergne.

Vu la présentation de ce voyage faite par le Collège Jean Monnet de Saint Ciers sur Gironde ;

Attendu que le coût par élève est fixé à 203,63 €.

Attendu que trois élèves sont domiciliés sur la Commune d'EYRANS :

KONJEVIC Jeanne  
PEREZ Christian  
TORRES Léo

Conscient de l'intérêt que peut apporter un tel voyage notamment sur l'enrichissement culturel et scientifique ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'allouer une aide financière d'un montant de 61,09 € par élève.

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

Décide d'attribuer une aide financière d'un montant de 61,09 € par élève au Collège Jean Monnet de Saint Ciers sur Gironde (soit un montant total de 183,27 €) ;

Autorise Monsieur le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires pour le versement de cette aide.

## **5 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR PROJET PÉDAGOGIQUE**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du Lycée Jaufré Rudel de BLAYE qui sollicite la Commune pour un voyage scolaire en Angleterre.

Vu la présentation de ce voyage faite par le Lycée Jaufré Rudel de BLAYE ;

Attendu que le coût par élève est fixé à 410,00€.

Attendu que deux élèves sont domiciliés sur la Commune d'EYRANS :

PEREZ Léa  
SARAFINOF Arthur

Conscient de l'intérêt que peut apporter un tel voyage notamment sur l'enrichissement culturel et linguistique ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'allouer une aide financière d'un montant de 123,00 € par élève.

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

Décide d'attribuer une aide financière d'un montant de 123,00 € par élève au Lycée Jaufré Rudel de BLAYE (soit un montant total de 246,00 €) ;

Autorise Monsieur le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires pour le versement de cette aide.

## **6 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR PROJET PÉDAGOGIQUE**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du Lycée Jaufré Rudel de BLAYE qui sollicite la Commune pour un voyage scolaire en Espagne.

Vu la présentation de ce voyage faite par le Lycée Jaufré Rudel de BLAYE ;

Attendu que le coût par élève est fixé à 280,00€.

Attendu que deux élèves sont domiciliés sur la Commune d'EYRANS :

DELECROIX Martin  
REMY Amélie

Conscient de l'intérêt que peut apporter un tel voyage notamment sur l'enrichissement culturel et linguistique ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'allouer une aide financière d'un montant de 84,00 € par élève.

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

Décide d'attribuer une aide financière d'un montant de 84,00 € par élève au Lycée Jaufré Rudel de BLAYE (soit un montant total de 168,00 €) ;

Autorise Monsieur le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires pour le versement de cette aide.

## **7 - PROPOSITION COMMERCIALE POUR LA POSE ET DÉPOSE DES GUIRLANDES DE NOËL – COMPLÉMENT D'INFORMATION**

Lors de la séance du 25 novembre 2015, Monsieur le Maire avait présenté au Conseil Municipal un devis horaire de l'entreprise INEO Réseaux Sud-Ouest pour un montant HT de 304,76 € (soit un montant TTC de 365,71 €) concernant la pose et la dépose des illuminations avec mise à disposition d'une nacelle et de deux techniciens spécialisés.

Monsieur le Maire donne lecture du devis définitif, soit :

Pour la pose : 4 heures 30 minutes à 152,38 € HT/ heure soit 685,71 € HT

Pour la dépose : 5 heures à 152,38 € HT/ heure soit 761,90 € HT

Soit un montant HT de 1.447,61 € (soit un montant TTC de 1.737,13 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Accepte le devis de l'entreprise INEO Réseaux Sud-Ouest pour un montant HT de 1.447,61 € (soit un montant TTC de 1.737,13 €) ;

Autorise le Maire à effectuer les formalités nécessaires pour la réalisation de ces travaux.

## **8 - DEVIS FRANCK ESPAGNET – TAILLE DES MURIERS - ANNÉE 2016**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Franck Espagnet concernant la taille des muriers pour un montant HT de 530,00 € (soit un montant TTC de 636,00 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Accepte le devis de l'entreprise Franck Espagnet pour un montant HT de 530,00 € (soit un montant TTC de 636,00 €) ;

Autorise le Maire à effectuer les formalités nécessaires pour la réalisation de ces travaux.

## **9 - BON D'ACHAT POUR LES RESTAURANTS DU COEUR**

Vu la demande du représentant des Restaurants du Cœur de Blaye ;

Attendu que les « restos du cœur » accueillent, pour la distribution alimentaire, un nombre de personnes en forte augmentation ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'une aide d'un montant de 300 € soit allouée aux Restaurants du Cœur sous forme d'un bon d'achat à valoir chez les commerçants de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Accepte qu'une aide d'un montant de 300€ soit attribuée aux Restaurants du Cœur ;

Autorise Monsieur le Maire effectuer les formalités nécessaires et à signer tous documents utiles.

## **10 - VOL DU VIDÉOPROJECTEUR DE L'ÉCOLE JEAN TOULZA**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un vidéoprojecteur de marque Epson avait été acheté pour l'école Jean Toulza en date du 15 novembre 2013.

Dans le cadre du fonctionnement en Regroupement Pédagogique Intercommunal, ce bien a été prêté à l'école de Mazion pour la réalisation d'un projet.

Lors du cambriolage à l'école de Mazion, le vidéoprojecteur appartenant à la Commune d'Eyrans a été volé.

Le coût pour le remplacement de ce matériel s'élève à 404,00 € HT soit 484,80 € TTC.

La Commune d'Eyrans devra émettre un titre pour obtenir le remboursement du vidéoprojecteur par la Commune de Mazion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Accepte les modalités de remboursement du vidéoprojecteur ;

Donne son accord sur la valeur estimée du bien, à savoir 484,80 € TTC ;

Autorise Monsieur le Maire effectuer les formalités nécessaires et à signer tous documents utiles.

## **11 – LIMITES DE L'AGGLOMÉRATION DE « L'HÔPITAL »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande concernant la fixation des limites de l'agglomération de « L'Hôpital ».

La demande est justifiée par le trafic, la vitesse, la densité de l'habitat et la typologie des lieux.

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

Décide d'accepter la fixation des limites de l'agglomération de « L'Hôpital » ;

Autorise Monsieur le Maire effectuer les formalités administratives nécessaires et à signer tous documents utiles.

## **12 – DEMANDE D'OUVERTURE DE PORTAIL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande concernant l'ouverture du portail situé sur la place de la salle des fêtes.

Ce portail avait servi à la réalisation de travaux. Il aurait dû être déposé après travaux.

Il n'y a jamais eu de droit de passage pour un accès aux habitations.

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

Décide de refuser la demande soumise à Monsieur le Maire ;

Autorise Monsieur le Maire effectuer les formalités administratives nécessaires et à signer tous documents utiles.

## **Questions diverses**

### **a) Repas des Aînés**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal trois menus pour le repas des Aînés.

Le Conseil Municipal retient le menu n°3 d'un montant de 31 € par personne.

### **b) Commission des routes**

Monsieur le Maire rappelle que la Commission des routes se réunira le 27 janvier 2016 pour des problèmes d'infiltration d'eau Route de Mornon et Route de L'Hôpital.

### **c) Travaux d'éclairage**

Monsieur le Maire propose de compléter les travaux d'éclairage du Cabinet Médical par la mise en place d'un lampadaire devant le bureau du Médecin, d'un lampadaire derrière le bureau du Médecin, d'un lampadaire devant les toilettes et de faire tirer une ligne électrique pour alimenter en électricité les WC.

### **d) Cabinet médical**

Vu l'état du Cabinet et attendu que des travaux de mise aux normes PMR sont programmés pour 2017, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire une étude de réfection du local en associant un cabinet d'architecte et le Médecin à la réflexion préalable.

### **e) Eclairage public**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre des finances concernant les communes de moins de 2.000 habitants sur leurs obligations et leurs responsabilités en matière de coupures d'électricité de l'éclairage public. La possibilité de réduire l'éclairage public est très limitée et les économies à réaliser ne sont pas évidentes.

### **f) SMICVAL**

Pour des raisons de sécurité des biens et des personnes, le SMICVAL demande qu'un point de regroupement des bacs de collecte des ordures soit créé au lieu-dit « Fouillac ». Une étude va être menée afin de répondre au mieux aux besoins de chacun.

### **g) Logement d'urgence**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à faire un état des lieux du logement d'urgence pour finaliser son installation le 25 janvier 2016 à 15 heures.

### **h) Prochaine séance le 02 mars 2016**

LEVÉE DE SEANCE